



MAIRIE DU POËT - 05300

Lettre d'informations avril 2026

Afin de vous informer au mieux des événements passés et à venir, nous mettons en place cette lettre d'informations.

Nous vous en souhaitons une belle découverte.

Les travaux réalisés en mars 2026

Travaux de nettoyage et d'entretien des rases

Les agents communaux sont intervenus en mars pour le nettoyage des rases de beaume veran, sur la descente des nomades, ainsi que chemin de Font-Petite. En complément, l'entreprise Lagier est intervenue pour le nettoyage situé en dessous du déversoir d'orage, et l'entreprise Nal sur la descente de la Beffie. Ces opérations contribuent à l'entretien du réseau et à la prévention des désordres liés aux écoulements.





Faucardage du 30 mars 2026



Le faucardage annuel de la station d'épuration (STEP) des Donnets a été réalisé le 30 mars 2026 par l'entreprise Les Environneurs. Le montant de cette intervention pour les deux stations s'élève à 2 901,48 €.



Comme chaque année, les roseaux ont été coupés à 20 cm. Cette hauteur de coupe permet de stimuler leur repousse, de maintenir leur capacité d'oxygénation du filtre planté et d'assurer un fonctionnement optimal du système d'épuration.

La prochaine intervention de faucardage concernera la grande STEP chemin napoleon et sera programmée courant avril.

Cela permet de garantir un traitement efficace et durable des eaux usées.

Accueil Mairie / Agence Postale



Des travaux de remplacement de la vitre de sécurité à l'Agence Postale Communale ont été réalisés.



L'ancienne protection en plexiglas a été déposée et remplacée par une vraie vitre de sécurité, plus résistante et mieux adaptée à l'accueil du public.

L'intervention a été effectuée par l'entreprise LM Menuiserie pour un montant total de 3 121 €.

La Poste participera au financement en prenant en charge 2 000 €.

City Stade



Samedi, l'entreprise Kaso est intervenue pour réparer le filet du city-stade et renouveler des plaques de consignes place les affiches sur les agrès du fitpark (sous la supervision de l'adjoint aux travaux).

En parallèle, les agents communaux ont réalisé les autres réparations nécessaires afin d'assurer la conformité du city-stade, des agrès sportifs et de l'aire de jeux du boulodrome pour un coût de matériel d'environ 300€.

La commune espère que ces équipements remis en état ne feront plus l'objet de dégradations.

Étage de la salle des fêtes Espace rénové et mieux organisé

Durant l'hiver, notre agent communal Christophe a entrepris une rénovation d'une partie de l'étage de la salle des fêtes. Les toilettes ont été en partie refaites, offrant désormais un espace plus propre, plus fonctionnel et mieux adapté aux utilisateurs.

Il a également créé quatre nouveaux placards de rangement, attribués à :

- l'association Au Fil du Temps,
- l'Estaque Poétaine,
- l'Association des Parents d'Élèves,
- la mairie.

Enfin, l'ensemble du bâtiment a bénéficié d'une mise aux normes de conformité électrique, garantissant une utilisation plus sûre pour tous.

Grâce à cette nouvelle organisation et mise en sécurité électrique, de l'espace à l'étage a été récupéré et il pourra être utilisé plus facilement pour les assemblées générales et les réunions associatives.







Élections municipales

Les élections municipales du 15 mars ont mobilisé une partie importante des électeurs de notre commune. Sur 591 inscrits, 375 habitants se sont rendus aux urnes.

Voici les résultats du scrutin :

- 375 votants
- 62 bulletins blancs ou nuls
- 313 voix pour la liste *Ensemble pour Le Poët*, conduite par Geneviève Givaudan

La liste ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, le nouveau conseil municipal s'est réuni le 20 mars pour procéder à l'élection du maire et des

adjoints. Le nouveau conseil municipal est composé de Geneviève Givaudan -- Agnès Rey -- Gautier Aillaud -- Marie-Anne Guichard -- Manuel Casado -- Jean-Pierre Garcin -- Thierry Juestz d'Ynglemare -- Bruno Baillon -- Régis Trouvé -- Céline Darmon -- Marion Cortes -- Pauline Chabot -- Bastien Nal -- Pauline Salmon -- Laure Imbard et une suppléante en cas de démission Roselyne Depeyre

La séance d'installation du conseil municipal a eu lieu le 20 mars 2026 : Geneviève Givaudan a été élue maire, à l'unanimité, dès le premier tour. Une liste unique de trois adjoints a été présentée et élue, elle aussi, à l'unanimité :

- 1^{re} adjointe : Agnès Rey : Finances, Ressources humaines, Prévention, sécurité
 - 2^e adjoint : Gautier Aillaud : Travaux ; Bâtiments, Voirie, Réseaux
 - 3^e adjointe : Marie-Anne Guichard : Associations, Culture, Jeunesse
- Conseillers communautaires : Gautier Aillaud (titulaire) – Marie Anne Guichard (suppléante).

Cette nouvelle équipe municipale est désormais pleinement opérationnelle pour conduire les projets du mandat.

Formation des agents communaux



Le 21 janvier, les agents municipaux ont reçu une formation "Savoir manipuler les extincteurs" animée par [Formation Incendie Sud-Est](#).

Merci à Stéphane Ghobrial pour sa disponibilité, ses connaissances et ses réponses à leurs questions. Une formation interactive qui rentre dans le cadre de formation des agents.

Répétition d'un concert symphonique Opus



Répétition Générale ouverte au public

Gratuit par l'Orchestre des Alpes du Sud ! *Opus*

Activité familiale

Dimanche 29 mars | 15h30 - 17h
Salle des fêtes du Poët

Venez nombreux découvrir les succès du cinéma : Star Wars, Pirates des Caraïbes, Chateau Ambulant.

Plus de 60 musiciens et compositeurs viennent donner leur répétition générale et concert de la saison culturelle d'avril.

CONCERT SAISON 25 26 DIGNE LES PLUS BELLES MUSIQUES DE FILMS

SAMEDI 11 AVRIL PALAIS DES CONGRÈS

Grâce au partenariat entre la mairie, la médiathèque et l'orchestre Opus, les habitants du village et des alentours ont pu assister à une répétition publique du programme des *Plus belles musiques de film*.

Un très beau moment de musique dans une ambiance conviviale.

Pour les amateurs et amatrices, le concert se déroule samedi 11 avril à Digne-les-Bains :

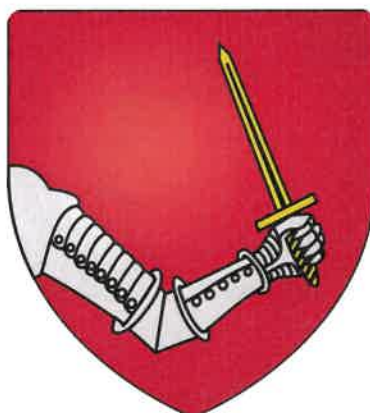
[Toute la programmation - Site du Centre Culturel René Char](#)

À venir ...



**Chasse aux oeufs de
l'Association des
Parents d'Élèves
Dynamique pour les
p'tits Poétains**

11 avril 2026



Conseil municipal

13 avril 2026

LE POËT - 05300
Ateliers numériques
à la médiathèque
Zoom sur la cyber-sécurité
Mardi 28 avril de 9h à 11h
(inscriptions avant le jeudi 23/04/26)

**Autour d'un jeu, venez découvrir
comment vous protéger !**

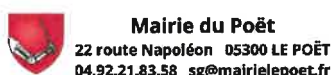
inscriptions plus tard par téléphone
à la mairie 04.92.65.70.11
à la médiathèque 04.92.21.83.58

Atelier numérique

28 avril 2026

Atelier sur la cyber-
sécurité

Sur inscription à la mairie
ou à la médiathèque





**MAIRIE DU
VILLE haute**

**Coupure d'eau
Mercredi 5 mai
de 8h à 17h**

**Lotissement les Clarines
Lotissement la Condamine
Chemin de Grande neuve
Centre village**

**Route Napoléon du bar jusqu'au pont canal
sortie sud**

Lotissement Pré Nozière

Nettoyage du bassin de Ville haute

Mardi 5 mai 2026

Réservez votre journée !
Plus d'informations à
venir

La mairie vous propose
le ramassage
des encombrants
le 1^{er} jeudi matin du mois.



(inscription obligatoire)

Ramassage des encombrants

1er jeudi du mois

sur inscription à la mairie



Nettoyons le sud

30 mai 2026

Réservez votre journée !
Plus d'informations à
venir

État civil du 1er trimestre 2026



Décès :

- Philippe Juestz d'Ynglemare transcrit le 4 janvier 2026
- Georges Papegay le 12 mars 2026
- Truphème Thérèse née Ponso le 28 mars 2026

Avis de naissance :

- Lucas Sampietro le 13 mars 2026

Call to action

Rappel sur la réglementation Emploi du feu



L'emploi du feu demeure strictement réglementé dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres, y compris les voies qui les traversent.

[Emploi du feu, prévention particuliers, professionnels sur le feu](#)

Depuis samedi 15 mars, conformément à la réglementation en vigueur, le département des Hautes-Alpes est passé en période orange, pour tout emploi

du feu, une déclaration préalable en mairie est obligatoire (cf pièce jointe - annexe III de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017).

Par ailleurs, pour tout emploi du feu, outre la déclaration préalable en mairie, les intéressés doivent obligatoirement respecter toutes les règles suivantes :

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu,
- profiter d'un temps calme,
- effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin,
- ne pas laisser le feu sans surveillance,
- disposer de moyens permettant une extinction rapide,
- éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.

Pour rappel, le non respect de cette réglementation fait l'objet d'un timbre amende de 135 €.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, je vous invite à préconiser l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.

Ça s'est passé avec la médiathèque ludothèque



Soirée pyjama pour les enfants

Soirée jeux des ados/adultes

1/4h national de lecture à l'école



Concours Skyjo avec la médiathèque de Garde-Colombe

Ça se passera en mai avec la médiathèque ludothèque



Médiathèque Ludothèque du Poët
04.92.21.83.58 mediatheque@mairielepoet.fr

ATELIER

IA QU'À DEMANDER !

MARDI 5 MAI 18H 19H30



FÉDÉRATION HAUTES-ALPES

**Qu'est-ce que l'IA ?
Comment ça fonctionne ?
Que peut-elle vous apporter ?**



Pas besoin d'être expert·e !

**On fait le point ensemble, simplement et sans jargon,
sur ce nouveau bouleversement technologique et sur
la façon dont vous pouvez commencer à l'utiliser dans
votre vie de tous les jours.**

POUR ADOS ET ADULTES

GRATUIT - PLACES LIMITÉES - INSCRIPTIONS CONSEILLÉES

I.P.N.S.
Ne pas jeter sur la voie publique

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)

